

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : **PATRIMMO HABITATION 1 (AMF : CPI20110009)**

Nom de l'initiateur du PRIIP : **Praemia REIM France**

Site web de l'initiateur du PRIIP : www.praemiareim.fr – Appelez le 01 89 20 07 95 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de **Praemia REIM France** en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Praemia REIM France est agréée en France sous le n° GP 11 000043 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : **16/07/2024**

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) à capital fixe ayant vocation à procurer des avantages fiscaux dans le cadre du dispositif « SCELLIER BBC ».

Objectifs : La SCPI est gérée discrétionnairement par la société de gestion et l'objectif est de constituer un patrimoine immobilier résidentiel remplissant les conditions permettant l'accès aux avantages fiscaux du dispositif Scellier BBC. Les logements ont été acquis en état futur d'achèvement ou, si l'opportunité s'est présentée, achetés voire loués au moment de la signature de l'acte authentique. Par ailleurs, la Société s'est engagée à louer non meublée à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 9 ans à compter de la livraison des logements. La durée de la Société est de 12 ans avec un maximum de 13 ans (durée correspondant au temps nécessaire pour acquérir les biens immobiliers, les réceptionner et louer les biens). Au terme de la période minimale de location, l'ensemble du patrimoine immobilier sera revendu. La vente d'actifs immobilier pourrait donner lieu à la répartition du produit entre les associés. Il convient de préciser qu'à compter de la mise en liquidation de la SCPI, la société de gestion assure statutairement la mission de liquidateur. Dans ce cadre, elle sera rémunérée sur la base du prix des actifs cédés, le montant de frais occasionnés une fois estimé devant être soumis à l'agrément de l'assemblée générale. La cession des parts peut s'effectuer soit directement par l'associé, soit par l'intermédiaire du registre des ordres tenu au siège de la société de gestion. Il est rappelé que la Société ne garantit pas la revente des parts. Les parts faisant l'objet d'un retrait portent jouissance jusqu'au premier jour du mois au cours duquel le retrait a eu lieu. **La revente des parts avant la fin de leur délai de détention entraîne la perte de l'avantage fiscal.**

Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux dispositions de la note d'information de la SCPI.

Dépositaire : La Société, relevant de la clause dite de « grand-père » de la Directive AIFM qui l'exonère de cette obligation, n'a pas de dépositaire.

Informations complémentaires : Pour obtenir de plus amples informations en français sur la SCPI (copie de la note d'information et des statuts, dernier rapport annuel, dernier prix des parts) connectez-vous sur le site internet : www.praemiareim.fr

Investisseurs de détail visés : Tous investisseurs (hors « US Person ») souscrivant des parts sociales du produit ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement immobilier, recherchant la performance, avantage fiscal inclus, d'un placement à long terme dans les classes d'actifs décrites dans les « Objectifs » et capable de supporter une perte totale du capital investi dans ces parts.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

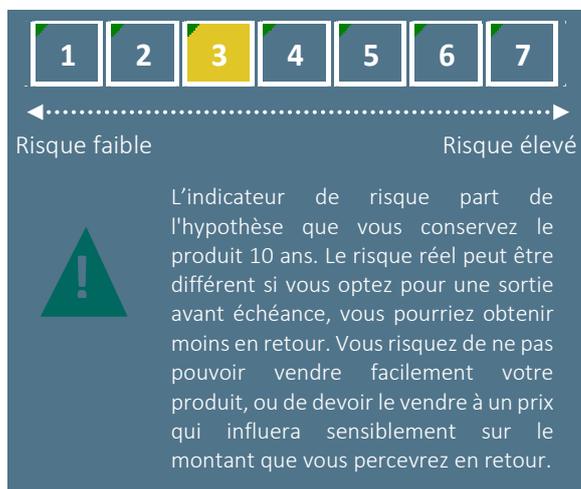
Indicateur de risque

Objet et principales limites de l'indicateur

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.



Risques pertinents qui ne sont pas suffisamment pris en compte par l'indicateur :

Le produit présente un risque matériel de liquidité, son actif, essentiellement immobilier, étant par nature illiquide et son rachat n'étant possible que dans la limite des souscriptions qu'il reçoit. Risque lié à l'effet de levier du produit : l'endettement a pour effet d'augmenter la capacité d'investissement de la SCPI mais également le risque de perte. Le risque de contrepartie se caractérise par le risque que des locataires soient dans l'incapacité de payer leurs loyers et diminuer le rendement de la SCPI.

Scénarios de performance

| Investissement de 10 000 euros | | | | |
|--------------------------------|--|---------------------------|----------------------------|---|
| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans | Si vous sortez après 12 ans (Période de détention recommandée) |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 910 € | 7 430 € | 7 430 € |
| | Rendement annuel moyen | -20,90% | -4,83% | -2,45% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 910 € | 7 430 € | 7 430 € |
| | Rendement annuel moyen | -20,90% | -4,83% | -2,45% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 970 € | 10 590 € | 13 140 € |
| | Rendement annuel moyen | -10,30% | 0,96% | 2,30% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 260 € | 11 720 € | 14 160 € |
| | Rendement annuel moyen | 2,60% | 2,68% | 2,94% |

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 12 ans en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 15 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit.

Que se passe-t-il si Praemia REIM France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre SCPI serait sans effet pour votre investissement, leurs patrimoines respectifs étant strictement séparés. L'investissement dans une SCPI n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Après l'enregistrement de votre souscription, votre distributeur percevra une rétrocession comprise entre 5% et 8% du montant total de votre investissement, sur la base du prix de part en pleine propriété, et intégrée aux frais de souscription qui vous ont été présentés par votre distributeur.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Ces montants n'incluent pas les frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement de 10 000 euros | | | |
|--|---------------------------|----------------------------|---|
| Scénarios | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans | Si vous sortez après 12 ans (période de détention recommandée) |
| Coûts totaux | 1 331 € | 2 735 € | 5 220 € |
| Incidence sur le rendement (réduction de rendement) par an (*) | 13,31 % | 3,94% | 2,89% |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,30 % avant déduction des coûts et de -0,59 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

| Incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an | | | |
|---|---|------------|--|
| Coûts ponctuels | Coûts d'entrée | 1 176,00 € | L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. |
| | Coûts de sortie | N/A | L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. |
| Coûts récurrents | Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 155,00 € | L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la Note d'Information. |
| | Coûts de transaction de portefeuille | 0 € | L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. |
| Coûts accessoires | Commissions liées aux résultats | N/A | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. |
| | Commissions d'intéressement | N/A | Aucune commission d'intéressement n'existe pour ce produit. |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 12 ans

Un désinvestissement avant l'échéance est possible mais n'est pas garanti par l'initiateur du produit. La possibilité de sortir du produit dépend de l'existence d'un marché secondaire, au prix établi par ce marché si l'offre rencontre la demande ; Praemia Reim France perçoit une rémunération pour les transactions sur le marché secondaire. Bien que le rendement du produit ne soit de toute façon pas garanti, la détention pour une durée inférieure à la période recommandée, outre la possible perte de l'avantage fiscal, est d'autant plus susceptible de pénaliser l'investisseur qui demande le retrait que la durée réelle de sa détention aura été courte.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de l'initiateur du produit, (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de l'initiateur : serviceclients@praemiareim.com ou bien : Praemia REIM France, Service Associés, 36 rue de Naples, 75008 Paris. Site Internet : www.praemiareim.fr
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le vend, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Avant sa souscription, l'investisseur doit recevoir une copie des statuts de la société, de la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, du dernier Bulletin Trimestriel d'Information, du dernier rapport annuel, et un bulletin de souscription. Si vous avez souscrit ce produit par le biais d'un distributeur, vous pouvez également vous rapprocher de lui pour obtenir des renseignements sur le produit.

La documentation juridique du fonds est disponible en ligne à l'adresse <https://www.praemiareim.fr/fr/scpi-patrimmo-habitation-1>

Les méthodes de valorisation des actifs immobiliers de la SCPI sont détaillées dans la note d'information disponible en ligne à l'adresse <https://www.praemiareim.fr/fr/scpi-patrimmo-habitation-1>

La SCPI est classée « Article 6 » au sens du Règlement européen « SFDR ». Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse <https://www.praemiareim.fr/fr/developpement-durable>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.